


INFORMATIONS SUR VOTRE **REÇU FISCAL**

66 % du montant de votre cotisation et de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Les reçus fiscaux sont transmis à nos sociétaires et donateurs 1 fois par an par courriel, pour ceux ayant renseigné leur adresse mail, ou par voie postale.

Chaque sociétaire a aussi la possibilité de télécharger son reçu fiscal via sa page personnelle dédiée après avoir créé son compte.

PROCEDURES :

- 1) Rendez-vous sur smlh.fr
- 2) Cliquez sur « Espace Membre » en haut à droite.
- 3) Si vous disposez déjà d'un espace membre, rentrez votre adresse mail / numéro SMLH et votre mot de passe.
Sinon, cliquez sur « S'inscrire ».
Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié »
 - a. Inscrivez votre adresse mail, puis cliquez sur « envoyer »
 - b. Rendez-vous dans votre boîte mail, ouvrez le mail que vous venez de recevoir et cliquez sur [le lien](#).
 - c. Dans la nouvelle fenêtre, créez votre mot de passe, confirmez-le, puis cliquez sur « Mettre à jour ».
 - d. Vous êtes de nouveau redirigé vers la première page de votre nouvel espace membre.
 - e. Cliquez sur « connexion » tapez votre numéro SMLH ou votre adresse mail, puis le mot de passe que vous venez de créer et cliquez sur connexion.
- 4) En cliquant sur cet idéogramme  vous accéderez à vos coordonnées personnelles que vous pourrez modifier et **télécharger votre reçu fiscal dans le champ « Cotisations / Paiements - Reçus / Paiements » cliquez sur le bouton PDF en face du paiement.**

LES AVANTAGES :

En téléchargeant votre reçu fiscal directement depuis votre espace membre, vous permettez à la SMLH de :

- Réduire ses coûts d'impression et de routage
- Réduire son impact carbone
- Utiliser les ressources économisées pour nos actions